

<p>Date de convocation : 18/07/2025</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHUADIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MONIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Pierrick MARCON), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Isabelle MEYNET (pouvoir à Fanny MOURIER) (5).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Désignation d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas de la cantine de l'école Jacques Prévert.

DCM 20250722-1

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de restauration entre le collège, propriétaire des installations produisant les repas à destination de l'école Jacques Prévert et NEWREST s'est terminé le 4 juillet au soir. De ce fait, et par ricochet, la convention de repas liant la Commune de DUNIERES à NEWREST a pris fin à la même date.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de signer un nouveau contrat de prestations de livraison de repas avec API restauration, prestataire.

Le prestataire est une société spécialisée dans la préparation, la fourniture et la livraison des repas à destination de crèches, EHPAD, établissements scolaires et entreprises. Les prestations consistent en la préparation, la fourniture et la livraison des repas destinés aux enfants de la cantine de l'école Jacques Prévert. Les repas seront confectionnés au sein de la Cuisine Centrale de La Talaudière (42). Les repas sont livrés froids par le prestataire. Il conviendra de prévoir l'achat d'une armoire froide. Les repas sont composés de 5 éléments (pain non compris). Les commandes sont passées le mardi de la semaine S pour la semaine S+1.

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_1-DE
Reçu le 07/08/2025

Les tarifs, révisables chaque année au 1^{er} septembre, basés sur une moyenne de 40 repas livrés sont les suivants :

Grammage enfant : 3,28 € HT par repas soit 3,46 € TTC

Grammage adulte : 3.89 € HT par repas soit 4,10 € TTC

Location mensuelle d'un four de remise en température : 100 € HT soit 120 € TTC.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20250127-7 et précise que la facturation aux familles ne sera pas modifiée à savoir 4.24 € TTC / repas et 8.48 € TTC / repas pour les non-inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à compter du 1^{er} septembre 2025, de prestations de livraison de repas avec API RESTAURATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_1-DE
Reçu le 07/08/2025